

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE EPEE

- 1 - L'arbitre constate que l'épée du tireur fonctionne une fois sur deux :
 - il refuse l'annulation car l'épée fonctionne de temps en temps
 - il annule la touche car il n'a aucun doute sur la défaillance de l'arme
 - il indique au tireur qu'il annulera la prochaine touche si la défaillance se reproduit

- 2 - Après avoir été touché, le tireur indique à l'arbitre que son fil est débranché à l'intérieur de la coquille :
 - l'arbitre accorde la touche
 - l'arbitre n'accorde pas la touche
 - l'arbitre annule la touche et lui donne un carton jaune

- 3 - Au cours d'une action, les deux pointes se touchent et l'appareil indique le coup double
 - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent sur leur ligne de mise en garde
 - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent en garde sur place
 - l'arbitre accorde une touche à chacun

- 4 - L'arbitre voit que l'un des deux tireurs touche à terre, mais l'appareil indique un coup double :
 - il n'accorde pas de touches
 - il accorde les deux touches
 - il accorde la touche valablement portée et annule la touche à terre

- 5 - Un tireur évite une touche en occasionnant volontairement le corps à corps :
 - il reçoit un carton jaune et la touche éventuellement portée est annulée
 - il reçoit un carton rouge et la touche éventuellement portée est annulée
 - il ne reçoit aucune sanction